



N° de résolution
ou annotation

Municipalité du Village de Roxton Falls

Le 21 mai 2025

Province de Québec
MRC d'Acton
Municipalité du Village de Roxton Falls

AVIS DE CONVOCATION SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Chers élus,

AVIS SPÉCIAL, vous est par les présentes donné par la soussignée, qu'une séance extraordinaire du conseil de cette Municipalité est convoquée par la présente, par Julie Gagné, directrice générale et greffière-trésorière, pour être tenue publiquement à la salle du conseil de l'hôtel de ville, situé au 26, rue du Marché à Roxton Falls, le mardi 27 mai 2025 à 18h30.

LE MARDI 27 MAI 2025 À 18H30

Il y sera pris en considération les sujets suivants :

1. Règlement à caractère provisoire afin d'interdire certaines interventions susceptibles de créer des besoins excédant la capacité des installations de traitement des eaux de la municipalité : analyse d'un projet de règlement (projet joint)
2. Travaux visant le raccordement du lot #3 842 761 au réseau d'égout de la route 139 (rue de l'Église) : prise en charge par la municipalité d'une partie des frais reliés aux travaux à venir, en contrepartie d'un raccordement pour un futur projet sur la route 139 (coin de l'Église et Richard-Audet)
3. Modélisation hydraulique et capacité des postes de pompages : demande visant production d'une offre de services pour support technique
4. Projet mise en valeur du centre-ville : suivi projet FSPS-approbation de concept et plan des dépense (voir dossier joint)
5. Période questions
6. Levée de l'assemblée

DONNÉ à Roxton Falls ce 21^e jour du mois de mai 2025.

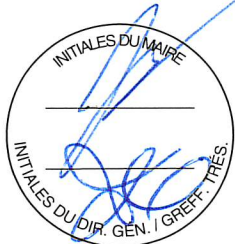
Julie Gagné, gma
Directrice générale et
Greffière-trésorière

SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION Par moyen technologique

Je déclare avoir signifié l'AVIS DE CONVOCATION relativement à la tenue d'une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité du Village de Roxton Falls, prévue le mardi 27 mai 2025 à 18h30, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, situé au 26, rue du Marché à Roxton Falls, par courriel, en date du 21 mai 2025 à 14h26.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 21^e jour du mois de mai 2025.

Julie Gagné, gma
Directrice générale
et greffière-trésorière



N° de résolution
ou annotation

Municipalité du Village de Roxton Falls

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE PUBLIQUEMENT LE MARDI 27 MAI 2025 À 18H30 À la salle du conseil municipal Située au 26, rue du Marché à Roxton Falls

À laquelle sont présents :

Le maire : M. Jean-Marie Laplante

Les conseillers : M. Daniel Roy
M. Jonathan Bédard
Mme Marie-Eve Massé
Mme Lynda Cusson
M. Marc-André Dubreuil
M. Pierre Larivière

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire

Est également présente: Julie Gagné, directrice générale et greffière-trésorière
Peggy Gélinas, greffière adjointe

Moment de réflexion

Le quorum est constaté; l'assemblée est ouverte par un mot de bienvenue.

114-05-2025

Projet de Règlement à caractère provisoire afin d'interdire certaines interventions susceptibles de créer des besoins excédant la capacité des installations de traitement des eaux de la municipalité : analyse d'un projet de règlement

CONSIDÉRANT QUE la municipalité connaît depuis plusieurs mois, une croissance hors du commun au niveau de la construction résidentielle et que les demandes d'informations continues d'affluer ;

CONSIDÉRANT QUE l'état des postes de pompage, des conduites d'égout et de la capacité résiduelle des étangs, doit être analysée afin de ne pas dépasser les capacités de conception de ces infrastructures;

CONSIDÉRANT QUE les élus prennent connaissance d'un projet de règlement à caractère provisoire, visant à interdire certaines interventions susceptibles de créer des besoins excédant la capacité des installations de traitement des eaux usées de la municipalité, pour une période n'excédant pas 2 ans, le temps de réaliser les analyses pertinentes;

PAR CONSÉQUENT, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater la firme Tremblay Bois, afin de procéder à la rédaction d'un projet de règlement à caractère provisoire afin d'interdire certaines interventions susceptibles de créer des besoins excédant la capacité des installations de traitement des eaux de la municipalité.

Adoptée

115-05-2025

Travaux visant le raccordement du lot #3 842 761 au réseau d'égout de la route 139 (rue de l'Église) prise en charge par la municipalité d'une partie des frais reliés aux travaux à venir, en contrepartie d'un raccordement pour un futur projet sur la route 139 (coin de l'Église et Richard-Audet)

CONSIDÉRANT QUE le projet de raccordement du lot # 3 842 761, prévoit l'implantation d'une conduite de 8 pouces qui va traverser sous la route 139;

CONSIDÉRANT QUE cette conduite pourrait éventuellement permettre de raccorder une autre industrie au réseau d'égout, sur les lots situés à l'intersection de la rue de l'Église et Richard-Audet;

CONSIDÉRANT QU'une conduite visant à raccorder une seconde industrie, pourrait être aménagée le long de la ligne de lot avant des terrains, en procédant par l'acquisition d'une servitude;



Municipalité du Village de Roxton Falls

N° de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE cette alternative implique que la municipalité prenne en charge une partie des coûts actuellement prévus pour le raccordement du lot #3 842 761;

PAR CONSÉQUENT il est proposé par Marc-André Dubreuil
Secondé par Jonathan Bédard

Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater la directrice générale à faire les vérifications nécessaires auprès d'un notaire ou avocat, afin de déterminer si une telle servitude ou promesse de céder une servitude, peut être obtenue préalablement à la réalisation des travaux.

Adoptée

116-05-2025

Modélisation hydraulique et capacité des postes de pompage : demande visant production d'une offre de services pour support technique

CONSIDÉRANT QUE Les Services EXP Inc. propose de réaliser une modélisation hydraulique et une analyse des capacités des postes de pompage, afin de déterminer avec plus de précision, l'état du réseau d'égout sanitaire;

CONSIDÉRANT QU'une analyse complète et approfondie de la capacité résiduelle du réseau sanitaire inclurait une campagne de mesure des débits sur plusieurs mois, menée par une firme spécialisée, pour laquelle Les Services EXP Inc. seraient en support pour accompagner la municipalité, ainsi qu'une modélisation hydraulique suivie de la présentation d'un rapport détaillé;

CONSIDÉRANT QUE de mandat permettrait d'obtenir un portrait précis de la capacité résiduelle d'une grande partie des conduites sanitaires et des postes de pompage de la municipalité et que les résultats seraient présentés sous forme de plan avec des unités d'habitation résiduelles par tronçon;

CONSIDÉRANT QU'une telle analyse aiderait la municipalité à anticiper d'éventuels travaux nécessaires sur le réseau sanitaire et sur les postes de pompes afin d'accueillir les projets à venir;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Pierre Larivière
Secondé par Marie-Eve Massé

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander une offre de services détaillées sous forme de projet clef en main, auprès des Services EXP Inc., afin de réaliser une modélisation hydraulique et une analyse des capacités des postes de pompage, visant à déterminer avec plus de précision, l'état du réseau d'égout sanitaire de la municipalité.

Adoptée

117-05-2025

Projet de mise en valeur du centre-ville : suivi projet FSPS-approbation de concept et plan des dépenses (volet saison hivernale)

CONSIDÉRANT QUE le comité formé dans le cadre du projet de mise en valeur du centre-ville, dépose un document qui présente les œuvres qui sont à construire par les artistes retenus pour l'exécution de ce mandat;

CONSIDÉRANT QU'un tableau déposé au conseil, présente des croquis des œuvres, ainsi que les dimensions et les coûts associés à chaque production;

CONSIDÉRANT QUE le contrat vise la production des œuvres présentées, la fourniture du matériel requis ainsi que la main d'œuvre;

CONSIDÉRANT QUE le contrat doit être conclu avec Mme Jade Sarena, artisane;

CONSIDÉRANT QUE la portion du budget alloué à cette phase de l'enveloppe totale, est de 16 000\$, pour la création d'œuvres destinées à la saison hivernale;



N° de résolution
ou annotation

Municipalité du Village de Roxton Falls

CONSIDÉRANT QU'un dépôt de l'ordre de 30% de l'enveloppe est demandé à la signature de l'entente, afin de permettre l'achat du matériel requis à la confection des œuvres, le solde devant être versé à la livraison finale des œuvres ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Jonathan Bédard
Secondé par Pierre Larivière

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver l'attribution d'une somme de 16 000\$ provenant du budget réservé pour le projet de mise en valeur du centre-ville (FSPS) et d'autoriser cette dépense, pour le volet de la saison hivernale. Qu'une entente soit signée entre Mme Jade Serena et la Municipalité en lien avec la production de ces œuvres.

Qu'un montant de 4 800\$ soit versé à titre de dépôt, à la signature de l'entente, afin de pourvoir à l'achat du matériel requis à la réalisation des œuvres.

Que le solde de 70% soit payable sur approbation du conseil, après la livraison des œuvres.

Adoptée

Période de questions de l'assistance

Seules les questions entraînant une résolution du conseil sont conciliées au procès-verbal. Aucune question adressée au conseil : aucune présence.

118-05-2025

Levée de l'assemblée

Il est proposé par Lynda Cusson

Secondé par Jonathan Bédard

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever l'assemblée à 19h50.

Adoptée

En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions qui en fait partie.


Jean-Marie Laplante
Maire


Julie Gagné, gma
Directrice générale et
Greffière-trésorière

****Je, Jean-Marie Laplante, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.***